



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 21 décembre 2022 à 18 heures 30 minutes  
Salle polyvalente

## **Présents :**

Mme BIGOT Angélique, Mme DATIN Claire, Mme DAVIS Fanny, Mme DESMONTS Hélène, M. FORGET Fabrice, M. GONZALES Jean, M. HERNOT Christophe, Mme HOURDIN Céline, M. MURIE André, Mme PAYEN Agnès

## **Procuration(s) :**

M. ENAULT Aurélien donne pouvoir à Mme DATIN Claire

## **Absent(s) :**

M. ENAULT Aurélien

## **Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance** : Mme PAYEN Agnès

**Président de séance** : M. HERNOT Christophe

## **1 - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2022**

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la réunion du 20 octobre 2022

Adopté à l'unanimité.

## **2 - Convention de mise à disposition de services de la commune de CEAUX au profit de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie - Assainissement 2022-12-21-01**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CAMSMN reçu le 2 novembre 2022 concernant la mise en place d'un forfait pour le remboursement des heures passées par l'agent communal pour l'exploitation et l'entretien des réseaux et de la station, dans le cadre de la convention entre la Commune de CEAUX et la CAMSMN.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **3 - Délibération portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

**Annule et remplace la délibération 2022-10-20-02**

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée** que conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 19/09/2022,

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée** de fixer les quotas d'avancement de grade comme suit pour :

<b>Catégorie</b>	<b>FILIERE</b>	<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Taux (%)</b>
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	100%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter les quotas ainsi proposés,

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité

### **4 - Tarifs des locations de la salle de convivialité à compter du 1er janvier 2023**

**Le Conseil Municipal, décide des tarifs suivants pour la location de la salle de convivialité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 - 2022-12-21-03**

	<b>Habitants commune</b>	<b>Habitants Hors commune</b>
Salle	<b>245 €</b>	<b>365 €</b>
Vin d'honneur – concours belote Thé dansant – séminaires – expositions	<b>100 €</b>	<b>140 €</b>
Association communale	<b>180 €</b>	<b>/</b>

Début de la location : Vendredi à 16 heures

Fin de la location : Dimanche à 19 heures

Un chèque de caution de 500 € sera demandé à la remise des clés.  
Un supplément de 100 € sera demandé par jour supplémentaire.

Un supplément de 30 € sera demandé pour les locations du 1<sup>er</sup> janvier au 15 avril et du 15 octobre au 31 décembre pour les frais de chauffage.

Location des couverts : tarif unique : 1.00 € le couvert complet.

En cas de non-respect de l'article 7 du contrat de location (précisant l'état de propreté de la salle après la location) un supplément de 150 € sera demandé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter ces tarifs,

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité

**5 - Tarifs vaisselle cassée lors des locations de la salle de convivialité à compter du 1er janvier 2023- 2022-12-21-04**

Le Conseil Municipal, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la vaisselle cassée lors des locations de la salle de convivialité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Verre et tasse	2 € la pièce
Assiette	3 € la pièce
1 pièce de couvert	1 € la pièce
Carafe	5 € la pièce
Plat/soupière/saladier/pichet inox	25 € la pièce

Pour toutes autres pièces, remplacement à l'identique par les loueurs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter ces tarifs,

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité

**6 - Tarifs des concessions dans le cimetière à compter du 1er janvier 2023**

**Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour les concessions dans le cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 - 2022-12-21-05**

Concession cinquantenaire	300 €
Concession trentenaire	200 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter ces tarifs,

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité

**7 - Tarifs des concessions espace cinéraire à compter du 1er janvier 2023**  
**Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour les concessions dans l'espace cinéraire du cimetière communal de CEAUX à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**  
**2022-12-21-06**

**Columbarium**

	<u>2 urnes</u>	<u>4 urnes</u>
Concession 30 ans	600 €	800 €
Concession 50 ans	700 €	900 €

**Caveau cinéraire**

Concession 30 ans	500 €
Concession 50 ans	600 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter ces tarifs,

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité

**8 - Convention relative à la concession du service Fourrière 2023- Passerelles vers l'emploi**  
**2022-12-21-07**

L'association Passerelles Vers l'Emploi a adressé à Monsieur le Maire, un projet de convention pour assurer le service « Fourrière » sur le territoire de la commune de CEAUX pour l'année 2023. Cette prestation est assurée moyennant le versement d'une participation de la commune à 0.52 € par habitant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- décide de confier à l'association Passerelles Vers L'Emploi l'accueil des chiens et des chats en état de divagation et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention correspondante ainsi que toute pièce y afférent.

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité

**9- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) année 2021- SDEAU 50**

Monsieur le Maire fait la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau Potable (RPQS) année 2021 SDEAU50.

Le Conseil municipal prend acte.

## 10- Questions diverses

- Mesures de préparation et de gestion en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmé.

Faire un registre des personnes vulnérables venues s'inscrire en Mairie

Mettre en place le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) en cas de délestage.

Population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2023 (INSEE) : 427

Convention 1000 cafés : Angagemnt confirmé. Reçu :Charte tripartitepour information et guide de l'aménagement avec liste de matériel.

Voeux du Maire 2023 : le Dimanche 8 janvier 2023 à 11h00 - Salle polyvalente.

La séance est levée à 20h30

Fait à CEAUX

Le Maire,

